_plicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CLERMONT-L'HERAULT

■.P 47
=4800 CLERMONT-L'HERAULT CEDEX
TEL 67 96 10 17 FAX 67 96 00 77
=ONSULTATION PAR MINITEL: 36 29 22 22

R E C E P I S S E D E D E P O †

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET FISCALE "SECOFI"

18,BD GAMBETTA

34800 CLERMONT L'HERAULT

V/REF :
N/REF : 65 B 3 / A-115

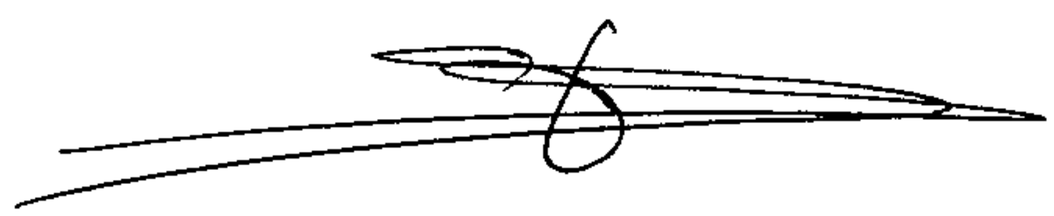
LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CLERMONT-L'HERAULT CERTIFIE QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 04/07/96, SOUS LE NUMERO A-115,

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31/08/93
NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR

... CONCERNANT LA SOCIETE
JEANJEAN SA
SOCIETE ANONYME
SAINT FELIX DE LODEZ
34150 GIGNAC

R.C.S CLERMONT-L'HERAULT B 896 520 038 (65 B 3)

LE GREFFIER



MAISON JEANJEAN S.A.
Société Anonyme au capital de 20 160 000 francs
Siège social : B.P. 1
34725 SAINT FELIX DE LODEZ

R.C.S. CLERMONT L'HERAULT B 896.520.038

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 AOUT 1993

L'an mil neuf cent quatre-vingt treize,

Le trente et un août,
à quatorze heures,

Au siège social, les actionnaires de la Société MAISON JEANJEAN S.A. se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur JEANJEAN Hugues préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Monsieur Bernard JEANJEAN et Monsieur Philippe JEANJEAN, les deux membres représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Le cabinet GUILLEMAIN PESKINE ASSOCIES et le cabinet ROBERT MAZARS, Commissaires aux Comptes de la Société régulièrement convoqués, n'assistent pas à la réunion.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- Le rapport présenté par les administrateurs.
- Le texte des projets de résolutions.
- La liste des candidats aux fonctions d'administrateur.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles 123 et suivants du Décret du 23 mars 1967 sur les Sociétés Commerciales et déclare que les documents et renseignements visés aux articles 133 et 135 dudit Décret ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée, ainsi que la liste des actionnaires.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouvel administrateur.
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis, il donne lecture du rapport établi par les administrateurs. Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Général ayant entendu le rapport du Conseil d'admnistration, désigne à l'unanimité Mademoiselle JEANJEAN Brigitte demeurant à SAINT FELIX DE LODEZ (34725), comme nouvel administrateur pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 1998.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

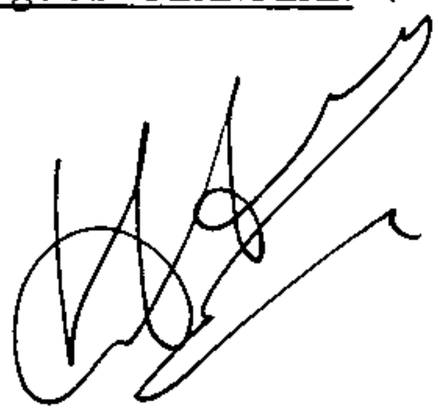
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

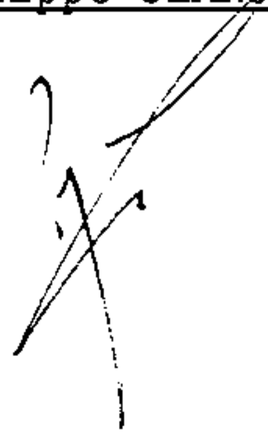
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par les membres du bureau.

Hugues JEANJEAN :



Philippe JEANJEAN :



Bernard JEANJEAN :

